

Le P. Adriaenssens et les débuts du « Collegium Germanicum »

Jean Hoyoux

Citer ce document / Cite this document :

Hoyoux Jean. Le P. Adriaenssens et les débuts du « Collegium Germanicum ». In: Revue belge de philologie et d'histoire, tome 37, fasc. 2, 1959. Histoire (depuis la fin de l'Antiquité) — Geschiedenis (sedert de Oudheid) pp. 387-393;

doi : <https://doi.org/10.3406/rbph.1959.2271>

https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1959_num_37_2_2271

Fichier pdf généré le 29/03/2019

MÉLANGES

LE P. ADRIAENSSENS ET LES DÉBUTS DU « COLLEGIUM GERMANICUM »

Le 29 juillet 1552, au moment de fonder à Rome le *Collegium germanicum*, et sans attendre la bulle de Jules III qui fut expédiée le 31 août, saint Ignace écrivait au cardinal Pio de Carpi : « Io scriverò pero duplicata alli nostri de Colonia et Viena ch'usino diligentia in mandare a V.V.S.S. Rme alcuni Alemani ». (*Epist. Ignat.*, T. V, n° 2756) (1).

Une lettre en ce sens fut en effet adressée le lendemain 30 juillet au P. Claude de Jay, supérieur de Vienne, et au P. Léonard Kessel, supérieur de Cologne : *Non semel te intellexisse arbitror...* Le 31 juillet, ils recevaient l'un et l'autre les conditions d'admission : *Juvenes huc mittendi*. Ces textes portent dans les *Epist. Ignat.* les n°s 2769 à 2772. Ils y ont été réimprimés d'après la publication de Fr. Schroeder, *Monumenta quae spectant primordia Collegii germanici et hungarici*, Rome, 1896 (2). Pour la lettre 2769 (Schroeder 5) au P. de Jay, Schroeder avait retrouvé à la *Bibliotheca regia* de Berlin l'original de la main du P. Jean de Polanco, apostillé par saint Ignace *Vuestro en el Señor Ignacio L.* L'original de la seconde lettre au P. Kessel (2771) est perdu, mais une copie, inconnue avant Schroeder, a été retrouvée par lui dans le manuscrit de Kendenich.

(1) Saint Ignace DE LOYOLA, *Epistolae et instructiones*. Matrili, typis O. Lopez del Horno, 1903-1911, 12 vol. 8° (*Monumenta historica Societatis Jesu a patribus ejusdem Societatis edita. Monumenta Ignatiana ex autographis vel antiquioribus exemplis collecta. Series I*). Cette édition est citée : *Epist. Ignat.*

(2) Frédéric SCHROEDER, *Monumenta quae spectant primordia Collegii germanici et hungarici*, Rome, 1896, 8°, 310 p. — Cité : SCHROEDER.

Les Constitutions proprement dites *Hujus collegii constitutiones in tres partes distribuuntur* sont un peu plus tardives. Dans une lettre du 29 nov. au P. Kessel, le P. de Polanco lui promet de lui envoyer le texte à soumettre aux aspirants, ce qu'il fit le 28 décembre (Schroeder, n° 17 et 23). De cette lettre du 28 décembre, Schroeder connaît quatre copies manuscrites qu'il désigne de la façon suivante :

- a : *exemplum collegii*, 1558 ;
- b : *exemplum Societatis*, copie élégante, mais assez fautive, de la même époque ;
- c : *exemplum provinciae Germaniae*, vers 1560 ;
- d : *exemplum codicis Kendenichensis*, f° 259^{vo}-261 n.

Or, une copie des trois textes (lettre d'envoi, conditions d'admission et constitutions) figure en un seul tenant dans le ms. 298 de la Bibliothèque universitaire de Liège, ff. 227 à 234 sous le titre : *Exemplar literarum Reverendissimi Patris magistri Ignatii ab Ryola (sic) generalis praepositi Societatis Jesu ad M. Adrianum Adriani ab Antverpia praepositi Societatis Jesu Lovaniensi* (1).

Les variantes sont sans grand intérêt. Les voici référées au texte des *Epist. Ignat.* qui reproduit simplement celui de Schroeder.

<i>I. Lettre à Cl. de Jay</i> n° 2769	<i>à Kessel</i> n° 2770	<i>à Adriaenssens</i> Liège
7 instruendi	instituendi	instituendi
14 progressum	progressum	progressu
17 his	his	iis
23 pollent	polleant	polleant
27 Romam	Romam	Roma
28 exemplari	exemplari	exemplo
32 ac demum in theologicis	ac demum in theolo- gicis	et demum theologicis
41 ut tibi ...qui Vienae sunt	ut tibi ...qui Vienae sunt	ut ad te
44 mitteretis	mitteretis	mitteres
45 nos itaque	nos itaque	nos ergo

(1) Ce manuscrit est décrit dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège* de M. GRANDJEAN, au n° 346. M^{me} Marie Delcourt et moi-même en préparons une étude complète qui paraîtra prochainement.

L'apostille finale en espagnol *Vuestro Ignatio* est remplacée, dans le texte de Liège, par *Tuus in Domino Ignatio*.

II. Conditions d'admission.

<i>Lettre à Kessel</i> n° 2771	<i>à Cl. de Jay</i> n° 2772	<i>à Adriaenssens</i>
11 vineae operarios	vineae domini operarios	vineae domini cultores (1).
32 religiosi eis admixti	religiosi eis admixti	religiosi cum illis admisti
38 Romae, prid. calend.	pridie calend.	pridie calend.

A la fin de la lettre, 2771 et 2772 donnent la phrase suivante : *De viatico cum his quidem literis non mitti posset ; forte ipsi qui venturi sunt aliquid habebunt facultatum ; sin minus, si qua ratio eos juvandi invenietur Roma quod debiti fuerit contractum rependeretur*. Le manuscrit de Liège saute une ligne et passe de *posset* à *si qua ratio* ; cela paraît bien être une pure inadvertance. Au lieu de *rependeretur*, il donne *restituatur*.

La lettre 2771 se termine par *Haec ipsa Viennam scribuntur*, mention dont l'équivalent manque dans la lettre à Claude de Jay et à Adriaenssens. En d'autres termes, saint Ignace avertit Cologne de la communication à Vienne, mais non Vienne de la communication à Cologne. La communication à Louvain est totalement passée ici sous silence comme elle l'a été dans la lettre au cardinal Pio de Carpi. De plus, remarquons que dans le document I (*Non semel te intellexisse*), le texte adressé à Cl. de Jay et à Kessel porte ceci : *Ut ergo hoc anno preclarum hoc opus inchoetur, visum est Illmis et Rmis cardinalibus... ut tibi simul cum D. Canisio et aliis fratribus clarissimis de Societate nostra qui Vienae sunt scriberetur, ut primo quoque tempore... juvenes Romam mitteres*. La lettre à Adriaenssens donne simplement *ut ad te scriberetur*. L'omission n'est pas un lapsus. Tout se passe comme si saint Ignace avait désiré toucher ensemble ses préfets de Cologne et de Vienne en mettant chacun d'eux au courant de l'invitation adressée à l'autre.

Quant aux lettres envoyées à Adriaenssens, elles sont restées inconnues jusqu'à présent. Pastor (*Geschichte der Päpste*, T. VI, p. 170) (2)

(1) Un peu plus bas : *cum doctrine et virtutum augmento donum referentes bonum : Epist. Ignat. 2771 imprime domum, simple faute d'impression de Schroeder.*

(2) Ludwig PASTOR, *Geschichte der Päpste im Zeitalter der katholischen Reformation*

et Alfred Poncelet (*Histoire générale de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, 1926) (1) en ignorent l'existence. S'il en est ainsi, ce n'est pas seulement parce qu'aucun texte, jusqu'à présent, n'en avait été retrouvé : c'est surtout parce qu'elles ne sont mentionnées nulle part.

Quant au document III, les *Constitutiones Collegii germanici quod nunc Rome erectum est*, notre manuscrit, à part quelques divergences insignifiantes, coïncide partout avec le manuscrit de Kendenich. Or, celui-ci porte comme titre : *Constitutiones Collegii germanici de Urbe Lovanium et Coloniam mittendae*. Ce libellé, perdu jusqu'à présent dans l'apparat critique de Schroeder, est la seule indication qui atteste que les documents concernant la fondation du Collège germanique ont bien été envoyés à Louvain en même temps qu'à Vienne et à Cologne, et que le P. Adriaenssens a été prié, en même temps que les PP. Kessel et de Jay, d'envoyer des élèves à Rome.

Le texte des *Constitutions* se termine par une promesse pour les étudiants qui retourneront en Allemagne sans ressources : *Collegium ipsum viaticum impartietur... ut opimum et charissimum opus parem principiis et progressui exitum habeat. Amen*. Le manuscrit de Liège donne à la suite la lettre du P. Jean de Polanco au P. Adriaenssens (28 nov. 1553) publiée dans les *Epist. Ign.* (T. V, L. 3944, p. 737) avec la note *ex adversariis autographis in codice Epistolae Polanci*. Les variantes liégeoises sont insignifiantes pour le sens : mots intervertis, quelques différences d'orthographe. Après la date : *Romae, 28 novembris anno 1553*, la lettre 3944 se termine par *Vae Rae Servus in domino. De mandato patris nostri Domini Ignatii Joannes de Polanco*. La copie de Liège donne ... *1553. Reverendum patrem ac dominum cancellarium vestra reverentia patris nostri nomine officiosissime salutabit. De mandato patris nostri Domini Ignatii tuus in domino Joannes de Polano (sic.)*

Notre manuscrit liégeois 298 est un volume du xvi^e siècle. Une note postérieure collée au dos de la page de garde porte *Gerardi Moringi et*

und Restauration, t. VI, *Julius III, Marcellus II und Paul IV (1550-1559)*, 10^e édition, Freiburg im Breisgau, 1928, 723 p.

(1) Alfred, PONCELET, *Histoire générale de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Établissement de la compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et d'Isabelle*, Bruxelles, M. Lamertin, 1926, 8^o, xviii-591 p. (MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE., coll. in-8^o, 2^e série, t. 21, 1927-1928).

aliorum opuscula varia. Le folio (recto), laissé primitivement blanc, porte en tête *scriptus est sub D. Georgio Sarens abbate cujus anima requiescat in pace. Misi in deo gaudium*. Puis, d'une autre main, *Liber monasterii S. Trudonis in quo haec subjecta continentur*. Suit l'amorce d'une table des matières qui ne mentionne que les premiers textes du recueil, terminée par ces mots « et collectanea quaedam ».

Georges Sarens fut abbé de S. Trond de 1532 à sa mort en 1558. Moringus, qui fut son conseiller, mourut le 9 octobre 1556. Le volume, qui comprend plusieurs ouvrages de Moringus restés inédits, a dû être composé à la fin de sa vie, ou plutôt pendant les deux années, 1556-1558, qui séparent sa mort de celle de son abbé. Le recto du f° 1 aura été rempli après le décès de ce dernier.

La totalité du volume n'est pas occupée par les œuvres de Moringus. A partir du f° 138, son nom n'apparaît plus, mais on trouve une série de petits ouvrages théologiques, d'autres auteurs ou anonymes, dont les trois textes concernant le Collège germanique sont les derniers. De plus, certaines pages blanches ont été utilisées, postérieurement à la constitution du manuscrit, pour des notes : un récit sans titre relatif à l'année 1594 (f° 145v°-147), une formule de serment (f° 169), une liste de bénéficiaires. Ces additions sont aisées à déceler parce que l'écriture en est ou plus tardive ou plus négligée. Les trois textes de saint Ignace, écrits cursivement, mais très soigneusement, avec titres et initiales à l'encre rouge, appartiennent au corps du manuscrit.

Celui-ci a dû être fait des papiers laissés par Moringus. On a mis en tête, pour une raison qui nous échappe, un sermon prononcé le jour des Cendres par Gian Antonio Campano (1429-1477) en présence du pape Pie II, puis une série d'inédits de Moringus, puis des textes qu'il avait conservés avec un soin particulier. Parmi eux se trouvaient les lettres de Loyola à Adriaenssens. Elles furent copiées scrupuleusement, mais par un scribe qui ne connaissait pas bien les noms de personnes, car il a écrit *Ryola* et *Polano* et a dû raturer les deux noms pour les corriger, du reste imparfaitement.

Il avait probablement sous les yeux soit l'original, soit une copie où les noms propres s'étaient déjà altérés. Les copistes mettent dans les majuscules une fantaisie qui cause souvent des fautes.

Si cette hypothèse est exacte, la copie liégeoise des trois lettres date des années 1556-1558. Elle est donc exactement contemporaine des quatre copies précédemment colligées par Schroeder.

Dans sa *Geschichte des Collegium Germanicum-Hungaricum in Rom* (Frib. en Brisgau, 1906, 2 vol., T. I, p. 9-17) (1), Andreas Steinhuber décrit le recrutement de la première année scolaire. Claude de Jay était mort quand la lettre de saint Ignace arriva à Vienne et Pierre Canisius n'était plus en état de servir les projets du général. Le P. Kessel s'adressa à ses confrères de Louvain et par leur intermédiaire put désigner plusieurs étudiants de l'Université capables d'entrer dans le nouveau collège, et qui y entrèrent en effet.

Comme le prouve le manuscrit liégeois, le P. Adriaenssens fut touché, non point par son confrère de Cologne, mais directement, de Rome, par saint Ignace. Il répondit aussitôt à l'appel car les élèves de 1552 venaient surtout des Pays-Bas : Brabant, Frise, Hollande ; parmi eux, il n'y avait que quatre Rhénans. Or, cela ne correspondait pas aux vœux du fondateur. Celui-ci désirait recevoir à Rome surtout des pupilles venant de la Haute-Allemagne où il n'y avait pas d'Université, alors que ceux des Pays-Bas avaient celle de Louvain. Steinhuber va jusqu'à dire, p. 17, que pendant les années suivantes le Collège ne reçut plus d'élèves des diocèses de Liège et d'Utrecht ni de la partie de la Gueldre relevant du diocèse de Cologne. Cette affirmation est peut-être trop catégorique. Ce qui est sûr, c'est que l'envoi à Louvain des trois documents concernant le Collège germanique porte des traces d'hésitation. Saint Ignace a préféré que Vienne et Cologne n'en sachent rien. Il n'en a pas parlé davantage au cardinal Pio de Carpi. Sans le manuscrit de Saint-Trond, la communication au P. Adriaenssens n'aurait laissé aucune trace.

Est-il possible de faire quelques conjectures sur les causes de cette réserve ? Le fondateur désirait essentiellement appeler à Rome des garçons de la Haute-Allemagne, privés d'université dans leur patrie. Il n'aura alerté Louvain que dans un moment où il pouvait craindre que les demandes d'admission soient trop peu nombreuses. Il savait d'autre part que les rapports entre l'Université et le P. Adriaenssens étaient des plus tendus. A la fin de 1551 et au début de 1552, l'affaire Tsanstele avait mis aux prises le régent de la Pédagogie du Faucon et le P. Adriaenssens, accusé d'avoir permis à un jeune homme, de son propre

(1) Andreas STEINHUBER. *Geschichte des Collegium germanicum hungaricum in Rom*, 2 verb. u. verm. Auflage, Freiburg im Brisgau, Herder, 1906, 2 vol. gr. 8°, xvii-506 et x-617 pp.

chef, de prononcer ses vœux pour entrer dans la Compagnie. Deux étudiants jésuites furent exclus du Faucon et allèrent continuer leurs études ailleurs. L'Université avait autorisé le régent à poursuivre en justice le P. Adriaenssens dont saint Ignace avait jugé le zèle excessif⁽¹⁾. Dans ces conditions, on comprend parfaitement que le fondateur ait préféré donner le moins de publicité possible à la communication qu'il adressait au P. Adriaenssens. Il connaissait le caractère entreprenant de celui-ci et craignait ses excès de zèle. Le 27 décembre 1552, il le dissuadait de demander à l'empereur l'autorisation d'ouvrir de nouveaux collèges, estimant que les circonstances n'étaient pas propices et qu'il fallait attendre des temps meilleurs. (*Epist. Ignat.*, T. IV, n° 3125). Le 22 février 1553, il le nommait *praepositus* de la maison de Louvain (*ibid.*, n° 3259). Il avait confiance en lui, mais ne voulait pas lui demander une collaboration qui aurait pu indisposer l'Université contre les Jésuites. C'est pourquoi il lui aura envoyé les documents concernant le Collegium Germanicum d'une façon presque confidentielle. Comment, ignorés de tous, sont-ils arrivés jusqu'à Moringus qui les a conservés, c'est ce que nous sommes condamnés à ignorer.

J. HOYoux.

(1) *Epist. Ignat.*, T. IV, n° 2354 du 12 janv. 1552. ; A. PONCELET, *Hist. générale de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, 1926, p. 57.